

Certificat

Emissions dans l'air intérieur : mesures des COV.

- Pour le produit testé suivant :

UNIKOFLOOR

- Fabriqué par :

L'ATELIER DES MATIERES

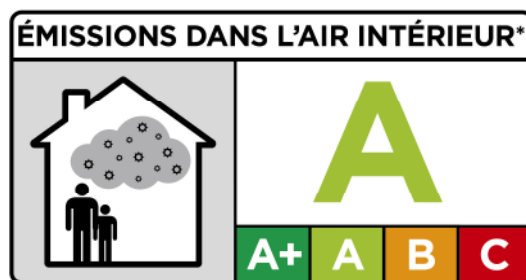
31 rue Séverin Latappy

F-64340 BOUCAU

Un échantillon du produit ci-dessus référencé a été contrôlé le **12/06/2012** d'après les normes internationales en vigueur EN ISO 16000-3/6 (prélèvement), EN ISO 16000-9 (Technique de mise en chambre), EN ISO 16000-11 (préparation de l'échantillon) selon le **scénario mur**.

Les essais ont été réalisés d'après l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis en ce qui concerne leurs caractéristiques d'émission en substances volatiles polluantes et l'arrêté du 28 mai et du 30 avril 2009 relatifs aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques de catégorie 1 ou 2.

Les résultats de l'essai attribuent au produit testé le critère : **A**



Aucune substance Cancérigène Mutagène et Reprotoxique (CMR) n'a été détectée dans l'émission du produit testé par WESSLING.

Jean-François Campens
Gérant

H. RACINE
Responsable Technique